



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Christèle MERCIER
La Déléguée Territoriale

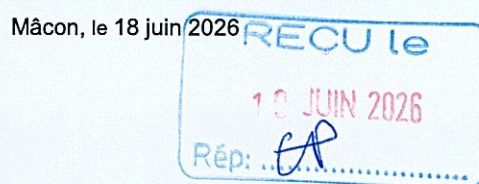
Dossier suivi par : DUTHU Alexandra
Téléphone : 03 85 21 97 95
Mail : a.duthu@inao.gouv.fr

Affaire suivie par : Mairie de Saint André sur Vieux Jonc

N/Réf : CM/AS/AD-26-131

Madame Le Maire
Mairie de Saint André sur Vieux Jonc
187 Rue de la Mairie

01960 SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC



**Objet : Révision du PLU
Commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc**

Madame Le Maire,

Par mail reçu le 02 avril 2026, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le PLU révisé arrêté de la commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc.

La commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Beurre de Bresse", "Crème de Bresse" et "Dinde de Bresse" "Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Coteaux de l'Ain", "Volailles de l'Ain" et "Gruyère".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le PLU révisé recense et prend en compte les possibilités de densification de l'enveloppe urbaine. Il prévoit également trois OAP (Orientations de Programmation et d'Aménagement) dans les secteurs de développement de l'habitat, encadrant ainsi l'aménagement et les densités qui y seront appliqués.

Toutefois, un secteur en extension de plus de 5000 mètres carrés situé à l'est du Bourg et actuellement agricole est classé en zone urbaine sans précision quant à son aménagement. Un classement en zone à urbaniser et une OAP semblent plus appropriés.

Aussi, l'INAO ne s'oppose pas au projet de révision du PLU de Saint-André-sur-Vieux-Jonc dans la mesure où son impact sur le potentiel de production en AOP et IGP est limité, mais vous demande de prendre la remarque ci-dessus en considération.

Je vous prie de croire, Madame Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT de l'Ain